

Edito de Jean Castex, Premier ministre



Le tourisme vit des moments difficiles et une période pleine d'incertitudes. Nous en avons tous conscience et nous mesurons plus que jamais à quel point ce secteur est essentiel à notre économie, à nos territoires et au rayonnement de la France. Le tourisme est un capital considérable, riche de près de 3 millions d'emplois, avec un chiffre d'affaire cumulé de 180 milliards d'euros, et l'accueil annuel d'environ 90 millions de visiteurs venus du monde entier.

Au-delà des chiffres, le tourisme est avant tout une histoire d'hommes et de femmes passionnés, engagés et qui font honneur à la tradition d'accueil et d'ouverture de la France. Je veux saluer ces talents, ces savoir-faire qui irradient sur l'ensemble de notre territoire et le portent vers l'excellence. Je veux souligner aussi le professionnalisme, et le courage avec lesquels les acteurs de ce secteur font face à la crise sanitaire que nous connaissons depuis le début de cette année.

Le bilan de la saison touristique estivale 2020 fait apparaître que la fréquentation en France a été globalement meilleure que ce qui était redouté au printemps dernier. Les Français ont en effet massivement séjourné en France et notre destination a pu bénéficier de la venue des clientèles européennes de proximité. Cependant, avec la reprise de la pandémie, en dépit de leurs efforts pour se doter de protocoles sanitaires renforcés, des pans entiers de l'activité touristique sont dans l'épreuve et continuent de vivre dans l'incertitude du lendemain, à l'image de l'événementiel, des opérateurs de voyages et de séjour, de l'hôtellerie et de la restauration, du sport. C'est tout un écosystème qui vacille.

Comme nous l'avons fait depuis le début de la crise, l'Etat se tient aux côtés des acteurs du tourisme pour les aider à surmonter cette épreuve. Il l'a fait dès le Comité interministériel du tourisme du 14 mai dernier avec l'adoption d'un plan de soutien et de relance ambitieux de 18 milliards €. Ce plan a été, depuis, activement mis en œuvre et largement mobilisé. Il continue à l'être avec le renforcement des mesures de soutien annoncé ces dernières semaines, sur la base d'un dialogue continu avec les acteurs de la filière.

Ce capital, nous devons le défendre. Nous devons le préserver malgré les très grandes difficultés liées à la situation sanitaire et au contexte international. Ensemble, il en va de notre devoir de nous assurer qu'il ne sera pas endommagé par la crise que nous vivons.

Sommaire

- 1. Evolution de la situation du secteur touristique depuis le 14 mai 2020 et adaptation du secteur à la crise sanitaire**
- 2. Suivi de la mise en œuvre du Plan tourisme adopté par le Comité interministériel du tourisme du 14 mai 2020**
- 3. Extension ou adaptation de certains dispositifs de soutien au secteur**
- 4. Préparation de la saison d'hiver**

Focus

- **Elargissement de la liste des entreprises bénéficiaires du plan tourisme** (listes S1 et S1 bis) à de nouveaux bénéficiaires qui ont une activité fortement liée au tourisme ou à l'événementiel

- **Prolongement de la prise en charge à 100 % de l'activité partielle des entreprises du plan tourisme jusqu'à la fin de l'année**

- **Renforcement du fonds de solidarité** avec une ouverture à de nouveaux bénéficiaires et une aide augmentée

- **Exonération de cotisations sociales pour les entreprises fermées ou contraintes de réduire leurs horaires**

- **Prêt garanti par l'Etat (PGE) "saison"** disponible auprès des réseaux bancaires depuis le 5 août 2020 – extension de son périmètre

- **Lancement du deuxième volet de la plateforme pour l'emploi :**
<https://monemploi tourisme.fr/>

- **Poursuite du programme des « colos apprenantes »**

- **Lancement d'une mission destinée à aider la filière thermalisme.**

1. Evolution de la situation du secteur touristique depuis le 14 mai 2020 et adaptation du secteur à la crise sanitaire

Bilan de la saison touristique estivale 2020

Le bilan de la saison touristique estivale 2020 fait apparaître que la fréquentation en France a été globalement meilleure qu'espérée au printemps dernier, après un premier semestre marqué par une activité au point mort de mi-mars à mi-mai, et une reprise très lente au mois de juin (baisse de - 73 % des nuitées hôtelières en France métropolitaine en juin 2020 par rapport à juin 2019 d'après l'Insee, due à une quasi absence des non-résidents - 94 % et une moindre fréquentation des résidents - 61 %).

Les premières estimations des recettes touristiques internationales totales cumulées de janvier à fin juillet 2020 pour la France s'élèvent à 16,7 Mds€ contre 33,1 Mds€ de janvier à juillet 2019, soit une perte de 16,3 Mds€ (-49,4%) d'après la Banque de France. Les dépenses des Français à l'étranger sur la même période s'élèvent à 14,4 Mds€ contre 26,1 Mds€ de janvier à juillet 2019, soit un recul de 11,7 Mds€ (- 44,7%). Le solde du poste Voyages cumulé de la balance des paiements s'élève sur la même période à 2,3 Mds€ contre 7,0 Mds€ fin juillet 2019, soit une baisse de 67 %.

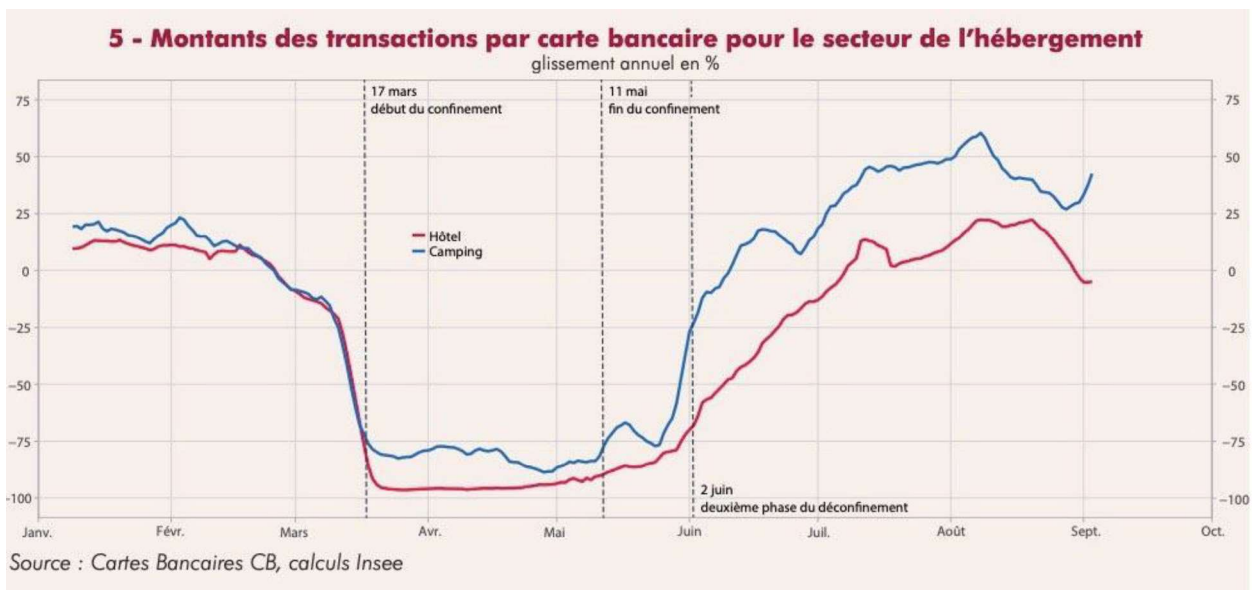
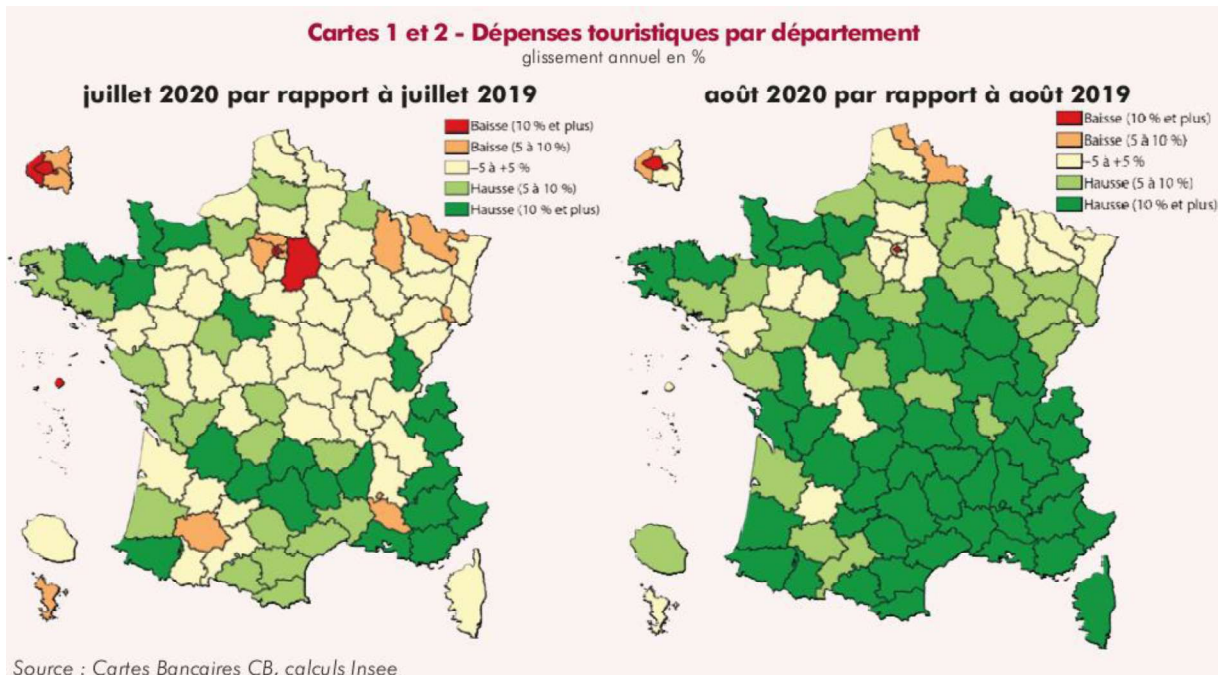
Les recettes touristiques internationales totales, cumulées de janvier à août 2020, s'élèvent à 21,4 Md€ contre 40,2 Md€ en 2019, soit une perte de -18,8 Md€ (-46,8%) d'après la Banque de France. On note en revanche une baisse des dépenses des Français à l'étranger cohérente avec la forte propension constatée des Français à rester en France cet été pour leurs vacances. De janvier à août 2020, celles-ci se sont ainsi élevées à 17,7 Md€ contre 32,3 Md€, soit un recul de -14,6 Md€ (-45,0%). Au final, le solde du poste Voyages de la balance des paiements, cumulé de janvier à août atteint 3,7 Md€ en 2020 contre 8,0Md€ sur la même période de 2019, soit une baisse de -4,3 Md€ (-54%).

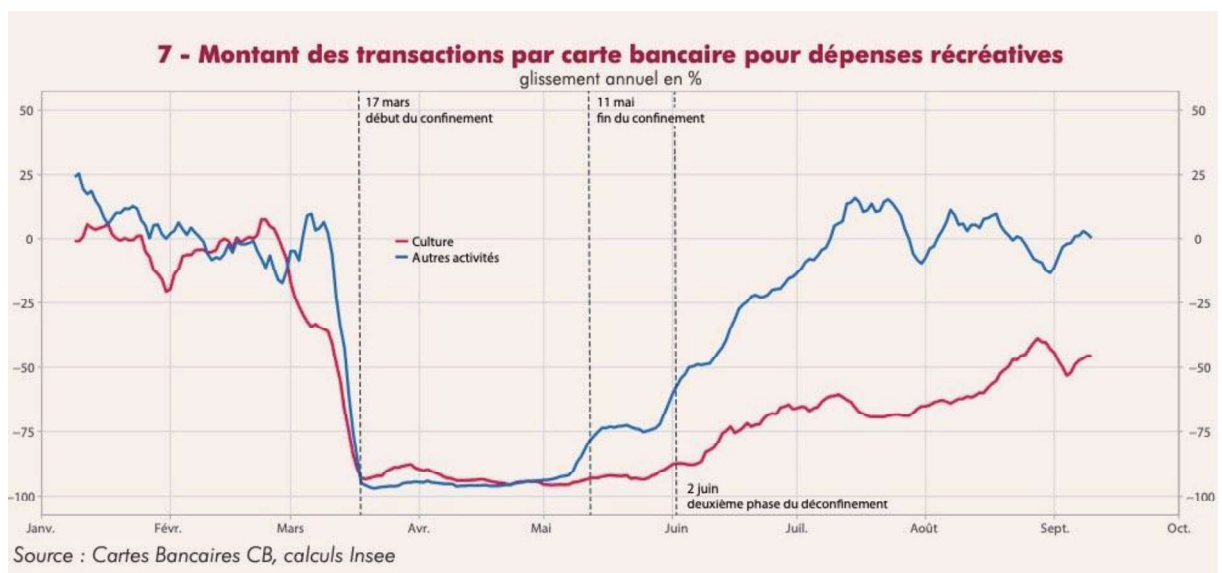
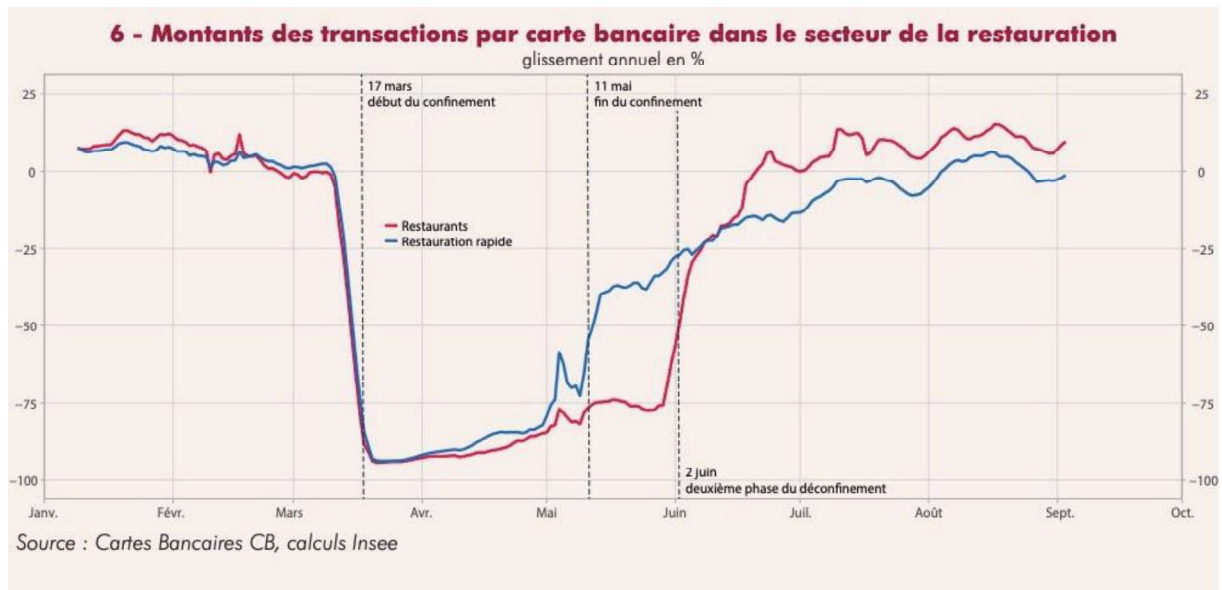
La France a mieux résisté que ses voisins, notamment l'Espagne et l'Italie, qui enregistrent en juillet, premier mois de véritable reprise des mobilités internationales, respectivement avec -75 % en fréquentation internationale (et -80 % en recettes internationales) pour l'Espagne, et -66 % de demande étrangère en Italie (à comparer à -41 % en France en termes de recettes touristiques internationales en juillet). La France a bénéficié d'une meilleure reprise de la demande domestique (au mois de juillet, les hôtels français ont connu un taux d'occupation moyen de 51 % alors qu'en Italie ou au Portugal, ce taux était en recul encore plus net autour de 35 %, en Grèce à 31 % et inférieur à 30 % en Espagne), mais la reprise y reste inégale selon les territoires et les filières.

Les Français ont en effet massivement séjourné en France (94 % des partants français sont restés en France, avec en majorité des séjours sur le littoral et à la campagne) et notre destination a pu bénéficier de la venue des clientèles européennes de proximité.

La campagne de promotion de la destination France « *Cet été, je visite la France* » lancée par Atout France le 19 juin dernier a alimenté cette redécouverte de nos terroirs nationaux par nos compatriotes : plus de 21 millions de vidéos vues sur les réseaux sociaux de l'opérateur. La diversité de l'offre française a aussi été un atout : elle a permis d'attirer des clientèles à la recherche de nature, d'espaces et de loisirs.

Les dépenses touristiques en France des Français au mois d'août ont été supérieures de 9% par rapport à 2019 avec une fois encore des résultats contrastés selon les départements (cf. cartes ci-dessous).





La clientèle internationale a en revanche été, sans surprise, en très net repli par rapport à 2019, avec un recul de la fréquentation britannique, italienne et espagnole. Les clientèles belge, néerlandaise et suisse ont été plutôt bien présentes. La réinstauration, à la mi-août, de la quatorzaine pour les ressortissants britanniques à leur retour de France, ainsi que les recommandations émises par le gouvernement allemand à ses concitoyens séjournant en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou plus récemment par la Belgique et les Pays-Bas, ont accentué l'incertitude liée à notre destination, alors que ces clientèles pèsent dans la fréquentation internationale de la France. Fin août, d'autres pays ont durci leurs conditions d'accès (Canada, Hongrie, Danemark, Suisse, etc.).

Une reprise très progressive de l'activité touristique

Le niveau d'activité touristique en juillet a augmenté tardivement mais sensiblement à partir du 20 juillet pour atteindre des taux d'occupation corrects au cours des deux premières semaines d'août dans les hébergements collectifs marchands.

La fréquentation observée au mois d'août a été globalement satisfaisante, avec des taux d'occupation hôteliers en hausse (63 % en moyenne sur la 1^{ère} quinzaine d'août, contre 51 % en moyenne en juillet,

respectivement en baisse de 12 et 25 % par rapport aux mêmes périodes en 2019 d'après MKG) et des hébergements qui ont pu afficher complet dans certaines destinations littorales au cours de la première quinzaine (tout particulièrement pour les gîtes, chambres d'hôte et meublés). Pour l'hôtellerie de plein-air comme pour les hébergements locatifs, la fréquentation a été également plus satisfaisante qu'attendu pendant la période estivale, même si elle ne suffira pas à compenser la moindre fréquentation en début de saison et fin de saison.

Ces taux d'occupation, équivalant voire excédant parfois localement les résultats 2019, peuvent toutefois révéler des prix moyens inférieurs aux années passées (Revpar –revenu par chambre disponible- en baisse de 41 % en juillet 2020 par rapport à juillet 2019 dans l'hôtellerie). Ce constat masque de fortes disparités territoriales et entre les gammes d'établissements. La fréquentation hôtelière, plutôt satisfaisante sur le littoral (taux d'occupation de 93 % sur le littoral atlantique pendant la 1^{ère} quinzaine d'août, comme en 2019) et en montagne, a ainsi été en net recul dans les villes (taux d'occupation de 36 % à Paris pendant la 1^{ère} quinzaine d'août, soit -42 % par rapport à la même période en 2019) et a enregistré des résultats très contrastés à la campagne.

Le taux d'ouverture des hôtels traduit cette hétérogénéité des résultats, avec un taux moyen national situé à 80 % mais seulement à 29 % pour l'hôtellerie haut de gamme parisienne.

De nouvelles tendances touristiques

La saison a révélé de nouvelles pratiques touristiques et de nouveaux modes de consommation : accroissement d'un tourisme de proximité (local et départemental), préférence donnée aux réservations de dernière minute, recherche des grands espaces naturels. De nombreuses destinations de nature et des sites de montagne ont ainsi enregistré de bons résultats (Lozère, Aveyron, Jura, Lot, Alpes du sud...), en accueillant des clientèles françaises (y compris régionales) et européennes de proximité.

Les activités de plein-air ont été privilégiées : randonnées pédestres, à vélo (La Loire à Vélo et les différentes véloroutes ont connu des progressions marquées), activités nautiques. Dans le même temps, la fréquentation des haut-lieux touristiques a enregistré des résultats moins favorables, en raison notamment de l'instauration des jauges liées aux protocoles sanitaires.

Des résultats hétérogènes selon les territoires

Si les destinations du littoral et de la campagne et de la montagne ont été privilégiées par les touristes, les niveaux de fréquentation en Corse, en outre-mer et dans les grandes villes, en premier lieu Paris, ont été beaucoup moins favorables.

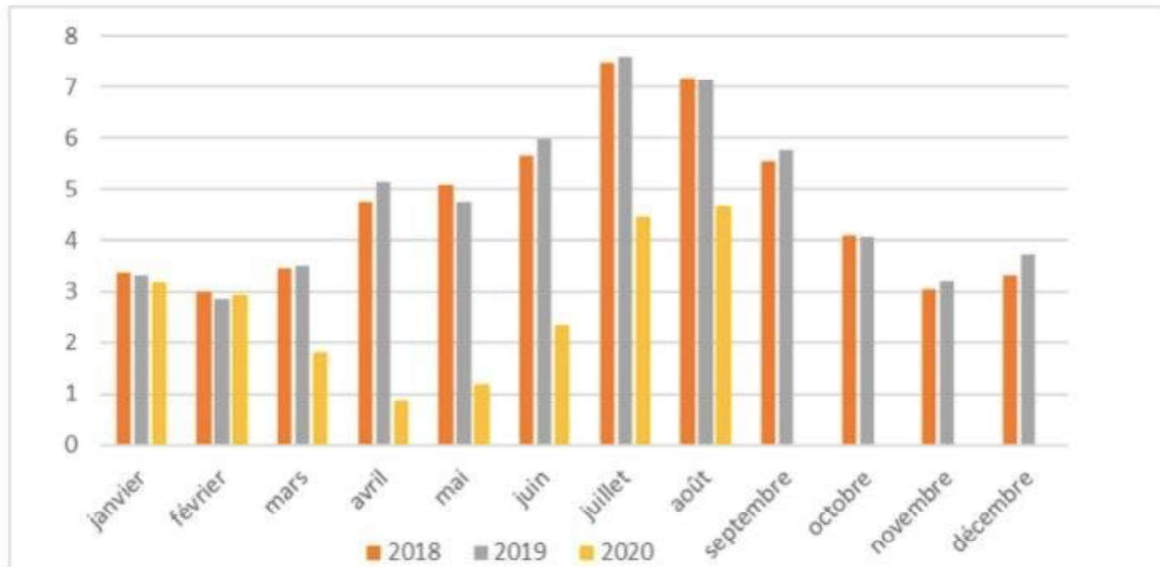
A Paris, sur les six premiers mois de l'année, le nombre de touristes a été de 9,4 millions, en baisse de 60 % sur un an, selon le comité régional du tourisme de Paris Ile-de-France. Avec la pandémie, les recettes touristiques de Paris et sa région ont chuté de plus de 60 % et les arrivées sur les vols long-courriers de plus de 80 %. Le manque à gagner pour la région Ile- de de France, selon le Comité régional du tourisme, est estimé à 6,4 Mds soit une baisse entre -30 et -35 % de la consommation touristique annuelle. Ce constat se vérifie également à Bordeaux, en dépit d'un rattrapage amorcé début août. En revanche, Marseille fait exception à cette tendance, avec d'excellents taux d'occupation enregistrés sur la période allant du 1^{er} au 15 août.

De manière générale, les destinations positionnées prioritairement sur le haut de gamme, avec un niveau d'internationalisation important ont eu davantage de difficultés à compenser les baisses de fréquentation par la bonne tenue du marché domestique.

Une chute drastique du niveau de consommation touristique internationale

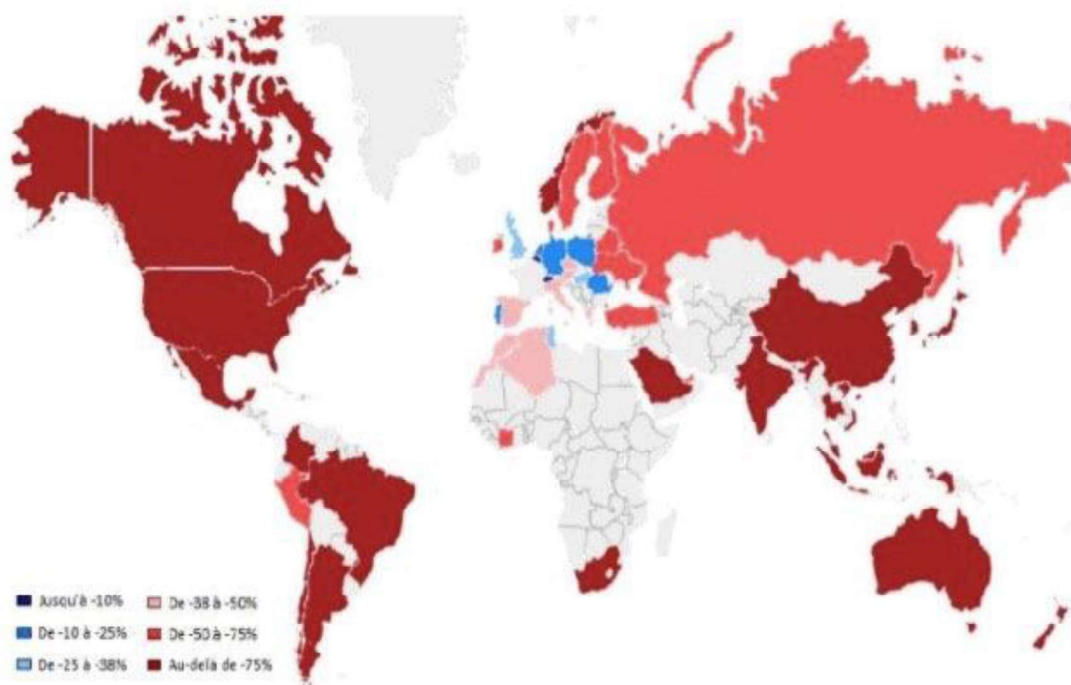
Les recettes touristiques internationales totales, cumulées de janvier à août 2020, s'élèvent à 21,4 Md€ contre 40,2 Md€ en 2019, soit une perte de -18,8 Md€ (-46,8%) d'après la Banque de France.

Les pertes potentielles de recettes touristiques globales en 2020 étaient estimées par Atout France, avant les dernières évolutions sanitaires du mois de septembre, entre 50 et 60 Mds€, soit une baisse de la consommation touristique 2020 de l'ordre de -30 à -35%.



Graphique 1 : recettes du tourisme international pour la France (milliards d'euros)

Source : Banque de France



Carte : évolution des recettes de voyages en juillet-août 2020 par rapport à juillet-août 2019 (%) Source : Banque de France

Des craintes fortes sur l'arrière-saison

Le marché des groupes, le tourisme du troisième âge ainsi que les flux affaires sont très affectés. La capacité aérienne programmée d'ici la fin de l'année est toujours très faible, avec un niveau situé entre 30 et 40% de la capacité 2019 en fonction des lignes domestiques et internationales.

La reprise de l'épidémie et les restrictions croissantes apportées aux conditions de mobilité internationale pèsent sur la préparation de l'arrière-saison, de la haute-saison d'hiver et pour les destinations outre-mer.

La réponse marketing : le déploiement de la campagne de promotion de la destination France « Cet été, je visite la France »

La campagne de promotion de la destination France « Cet été, je visite la France » lancée par Atout France le 19 juin dernier a alimenté cette redécouverte de nos terroirs nationaux par les visiteurs français : plus de 21 millions de vidéos vues sur les réseaux sociaux. La diversité de l'offre française a aussi été un atout : elle a permis d'attirer des clientèles à la recherche de nature, d'espaces et de loisirs.

La campagne a mobilisé 65 partenaires pour un montant total investi de juin à septembre 2020 de plus de 1 million d'euros.

Le film bilan de l'opération (<https://youtu.be/OZJpAPTcC0Q>) et la vidéo Best of de la campagne (<https://we.tl/t-dvg3eg5vhA>) sont désormais disponibles.

Par ailleurs, Atout France a co-investi aux côtés de France Montagne et des acteurs de la montagne dans une campagne TV destinée à promouvoir la montagne.

L'adaptation du secteur à la crise sanitaire : la définition de protocoles sanitaires stricts

Les mesures sanitaires déployées (application de gestes barrières et création de protocoles sanitaires) ont montré la priorité pour les professionnels comme le gouvernement à lutter contre la COVID et ont participé des bons résultats de la saison estivale. Ainsi, avant l'été, chaque filière a travaillé de concert afin que les fiches métiers et protocole soient proposées, s'articulant avec le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 (mesure n°1 du plan tourisme du 14 mai).

La réactivité et le professionnalisme des entreprises se poursuivent avec l'adaptation de nouvelles mesures sanitaires à chacune des spécificités du secteur et aux contraintes épidémiologiques locales. La réflexion continue pour élaborer et adapter au mieux ces mesures : à titre d'exemple, un protocole sanitaire renforcé dans les zones d'alerte maximale a été mis en place à l'initiative des restaurants. Celui-ci s'articule autour de trois points majeurs : 6 personnes maximum par table, 1 mètre entre les chaises de tables différentes et inscription des contacts des clients sur un cahier de rappel. Des travaux sont également en cours dans le secteur de l'événementiel et de la croisière.

2. Suivi de la mise en œuvre du Plan tourisme adopté par le CIT du 14 mai 2020

Le plan d'urgence et de soutien de 18 milliards d'euros présenté lors du 5^e Comité interministériel du tourisme du 14 mai 2020 a permis d'apporter un soutien économique pour la sauvegarde des activités et entreprises du secteur du tourisme. Alors que certaines mesures se mettent encore en place, en incluant l'activité partielle, ce secteur a déjà bénéficié d'environ 13 milliards d'euros de soutien. Voici le détail de la mobilisation de ce plan :

Soutien à emploi

La filière a eu largement recours à l'activité partielle (mesure n°4)

Le secteur Hébergement-Restauration est l'un des quatre secteurs qui a le plus mobilisé le dispositif de prise en charge (avec les services aux entreprises, le commerce et le bâtiment). Durant cette période, il a été également le premier en pourcentage de salariés concernés (jusqu'à 73% en mars 2020). Il l'était toujours en août, malgré une lente décrue depuis la fin du confinement, avec 23 % des salariés en activité partielle. Fin août, près de 250 000 du secteur de l'Hébergement-Restauration bénéficiait encore du chômage partiel.

Soutien à la trésorerie des entreprises

L'objectif, à court terme, a été de protéger l'écosystème des risques économiques et financiers en agissant vite et fort, et en prenant des mesures inédites :

- **fonds de solidarité (mesure n°5)** : L'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise. Pour le secteur de l'hôtellerie-restauration-cafés, 758 millions d'euros ont été déployés pour 168 000 bénéficiaires uniques (527 634 en cumulé) ;
- **exonération de cotisations sociales (mesure n°6)** : les TPE/PME du secteur bénéficient pour la période de février 2020 à mai 2020 d'une exonération de cotisations patronales auquel s'ajoute un crédit de cotisations et contributions sociales égale à 20% de la masse salariale bénéficiant de l'exonération. D'autres entreprises, liées au secteur, bénéficient de cette mesure selon des conditions de fermeture, et de restrictions avec perte de chiffres d'affaires ;
- **prêt garanti par l'Etat opéré par Bpifrance (mesure n°7)** : près de 10 milliards d'euros ont été déployés pour plus de 90 000 bénéficiaires du secteur. Un « PGE saison », solution en faveur des activités très saisonnières, a également été mis en place. Le plafond peut atteindre le chiffre d'affaires des trois meilleurs mois de l'année 2019 de l'entreprise.

Par ailleurs, d'autres mesures fiscales et budgétaires visant à soutenir les acteurs du secteur, qu'ils soient privés ou publics ont renforcés le plan :

- **les loyers et redevances d'occupation du domaine public dus aux bailleurs nationaux (État et opérateurs) ont été annulés** pour les TPE et PME du secteur du tourisme et de l'événementiel sportif pour la période de fermeture administrative (mesure n°8) ;
- les collectivités locales ont désormais la possibilité **d'alléger la taxe de séjour** des hébergements touristiques. 49 collectivités ont adopté une délibération d'exonération de la taxe de séjour en 2020. Elles peuvent également décider de **réduire des deux tiers la cotisation foncière des entreprises du tourisme (mesures n°9)**.

Afin de faciliter, simplifier et accélérer l'accès aux aides et mesures d'urgence un **guichet unique numérique (mesure n°10)** a été mis en place dès le mois de mai : www.plan-tourisme.fr. Il a reçu depuis 92 000 visiteurs.

Enfin, les opérateurs bancaires se sont engagés dès le 1^{er} semestre à **reporter jusqu'à 12 mois les échéances de crédit des petites et moyennes entreprises du secteur (mesure n°11)**. Bpifrance a notamment suspendu le paiement des échéances de prêts accordés à ses clients du secteur touristique pour une durée de douze mois, soit un montant total estimé à 400 millions d'euros.

Plan d'investissement de relance

Bpifrance et la Banque des territoires ont élaboré conjointement un plan de relance du tourisme en cours de déploiement. **470 millions d'euros d'efforts de trésorerie et de fonds d'urgence pour la sauvegarde de l'offre et de la demande du secteur**. Par ailleurs, ce sont **800 millions d'euros d'investissements en fonds propres qui sont proposés pour aider à la refonte de l'offre du secteur et en assurer la résilience**. Enfin sur le long terme, le groupe Caisse des Dépôts mobilisera 500 millions d'euros pour des dettes à très long terme afin d'accompagner le repositionnement de l'offre touristique (mesure n°14).

Voici le détail des mesures et consommation des fonds :

- **renforcement du Prêt tourisme (mesure n°13)** : 199,8 millions d'euros ont été accordés pour plus de 1 409 opérations en octobre 2020 ;
- **investissements fonds propres quasi-fonds propres (mesure n°15)** : 186 millions d'euros ont été engagés par la Banque des Territoires et 270 millions d'euros de participation aux actions Bpifrance ;
- **renforcement de l'accompagnement par Bpifrance et de l'appui aux territoires de la Banque des territoires grâce au dispositif France tourisme ingénierie** qui a été doté de 29,5 millions d'euros supplémentaires (mesure n°16) ;
- **fonds tourisme social investissement (mesure n°17)** : augmentation des capacités d'investissement de 150 millions d'euros pour une capacité désormais totale de 225 millions d'euros.

Soutien au départ en vacances des Français – chèques vacances et tickets restaurants

Afin de faciliter le retour des clients dans les établissements touristiques **le plafond journalier des tickets restaurants a été augmenté à 38€ et leur utilisation autorisées week-ends et jours fériés, jusqu'à fin 2020 (mesure n°12)**.

Par ailleurs une campagne de distribution de Chèques vacances pour l'été 2020 a été déployée largement. 11 collectivités ont adhéré au dispositif proposé par l'ANCV : 6 Régions (dont 2 Outre-Mer et 4 Départements du Sud). Le montant demandé par les collectivités s'élève désormais à près de 21,5 millions d'euros. L'ANCV apporte son concours à part égale, soit un total de 43 millions d'euros. Au total, le nombre de bénéficiaires de l'opération s'élèverait à plus de 178 000 (supérieur aux ambitions affichées du fait de certaines Régions qui ont prévu des montants par bénéficiaires plus modestes).

Devant le succès de ces opérations, la Région Grand-Est et la Région Haut-de-France ont demandé à conclure des avenants pour élargir le dispositif.

Appel à candidatures pour des Solutions touristiques innovantes (mesure n°18)

Afin de **soutenir la transformation numérique du tourisme, un appel à projets a été lancé à l'initiative d'Atout France avec le Welcome City Lab** et de nombreux partenaires, en direction des entreprises et startups prêtes à proposer des solutions touristiques innovantes pour contribuer à bâtir le tourisme de demain. Cet appel à projets est inspiré de l'initiative « Healing Challenge » lancée par l'Organisation Mondiale du Tourisme en mars dernier.

L'innovation et le développement durable doivent être au cœur de la reprise touristique, pour apporter des solutions pérennes en réponse à la crise sanitaire et économique. Atout France et le Welcome City Lab, en partenariat avec des sponsors (Crédit Agricole-Le Village by CA, Vinci Airports et la SETE - Société d'exploitation de la Tour Eiffel), des parrains (ADN Tourisme, le Groupe ADP et la RMN-GP) et des institutionnels (Ministère de l'Europe et des affaires Etrangères, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Culture, la Banque des Territoires et Bpifrance), ont lancé en juin dernier un appel à projets aux entreprises et startups prêtes à proposer des solutions touristiques innovantes.

Plusieurs objectifs étaient poursuivis :

- accélérer le développement de nouvelles solutions, favoriser leur déploiement à une échelle plus large et aider ainsi les entreprises touristiques à intégrer plus rapidement des développements ou services utiles à la poursuite de leur activité ;
- permettre à la destination France (métropole ou outre-mer) de relancer plus rapidement son attractivité en restaurant la confiance des touristes français et internationaux et en contribuant à bâtir le tourisme de demain, plus respectueux notamment des principes du développement durable.

Tout type d'innovation pouvait être proposé dès lors qu'il apportait de la valeur ajoutée et était immédiatement opérationnelle : innovation de service, d'usage, de protection ou de réassurance sanitaire, de processus ou de formation.

Sur 186 dossiers déposés, **10 entreprises ont été retenues comme lauréates, ainsi qu'un Projet Espoir**. Ils seront présentés le 13 octobre 2020 à l'occasion d'un événement dédié.

Les lauréats bénéficieront d'un soutien technique ou financier adapté à leurs besoins, soit en équivalent accompagnement/ coaching en ingénierie, soit en appui au déploiement de leur solution via des expérimentations sur les sites des partenaires, selon les profils des entreprises retenues et leurs attentes.

Coordination à l'échelle européenne et internationale

Depuis le dernier CIT, la France a poursuivi son engagement aux niveaux européen et international pour faciliter la relance du secteur et initier des réflexions sur la transformation du tourisme à plus long terme.

A l'échelle de l'Union européenne, la France s'est investie auprès de la Commission européenne et dans le cadre du Conseil pour **faciliter la reprise de la mobilité**. Grâce aux efforts de coordination réalisés, la mobilité intra-européenne a pu être rétablie le 15 juin et les frontières extérieures ont pu progressivement rouvrir à partir du 1er juillet, sur la base d'une liste commune actualisée toutes les deux semaines. Malgré la dégradation du contexte sanitaire et l'adoption de nouvelles mesures unilatérales de restrictions à la mobilité par certains Etats-membres, les efforts de coordination se poursuivent. Les Ministres du Tourisme de l'Union européenne se sont ainsi réunis le 28 septembre dernier et ont évoqué les travaux en cours pour convenir d'une **approche coordonnée de la restriction de la libre circulation**.

A la suite du Conseil des affaires générales du 22 septembre, qui avait permis de marquer la volonté partagée des Etats membres de progresser vers une approche coordonnée et un accord de principe sur les premiers éléments de cette coordination, puis du Conseil européen des 1^{er} et 2 octobre qui a appelé à intensifier les efforts, un nouveau projet de recommandation a été mis en discussion. La proposition rappelle les principes de proportionnalité et de non-discrimination, indique que les Etats membres ne devraient en principe pas refuser l'entrée sur le territoire aux voyageurs en provenance d'autres États membres, prévoit l'établissement d'une cartographie commune du risque à une échelle infra-étatique dans l'Union et des seuils de déclenchement des mesures de quarantaine ou de test.

Par ailleurs, **la France s'assurera que les entreprises du secteur touristique bénéficient du fonds de relance européen**, en complément du plan de relance national. Enfin, la France est impliquée dans les travaux de la Convention européenne du tourisme se réunissant le 12 octobre 2020 et devant aboutir à l'élaboration d'une **feuille de route pour le secteur à horizon 2050**, en adéquation avec les objectifs du Pacte Vert.

A l'échelle internationale, **la France suit attentivement les travaux et recommandations formulées par les Organisations internationales**, en particulier par l'Organisation Mondiale du Tourisme et par l'OCDE. La France s'investit également au sein du G20 Tourisme, dont la dernière réunion s'est tenue le 7 octobre dernier. Les Ministres du Tourisme ont notamment évoqué l'importance d'initier des réflexions sur les enjeux de coordination des protocoles sanitaires à l'échelle globale, afin de faciliter la reprise des échanges internationaux, tout en garantissant la sécurité des voyageurs et des populations. Ils sont convenus de la nécessité de renforcer les échanges avec le secteur privé, de soutenir l'innovation et de s'approprier l'Agenda 2030. Les Ministres du G20 se sont engagés à poursuivre leur collaboration et se réuniront à nouveau en avril 2021.



BAROMETRE DU PLAN DE RELANCE TOURISME

1^{er} octobre 2020 • N° 06

1. Mesures d'urgence (trésorerie – financement)

Mesures	Opérateur	Montants (€)	Montant moyen (€)	Bénéficiaires (nb)
Fonds de solidarité volet 1 au 25/09/20	DGFIP - Régions	758,3 M€	1437 €	527 834
PGE tourisme au 30/09/20 Pré-accordés Accordés	Bpifrance	9,42 Mds€ 8,98 Mds€	97 473 K€	95 639 92 128
PGE « Saison » au 30/09/20	Bpifrance	199,8 M€	136 K€	1 409
Compensation CFE / taxe de séjour	DGFIP	NC	NC	NC
Aide exceptionnelle aux travailleurs indépendants au 17/07/20	CPSTI - URSSAF	87 M€	867 €	100 100
Activité partielle (août 2020, Hébergement-Restauration uniquement)	URSSAF – ACOSS	-		255 000

2. Mesures de relance (actions en fonds propres)

Mesures	Opérateur	Enveloppe totale (€)	Montant accordé (€)	Projets en vivier (nb)
Prêt tourisme au 30/09/20	Bpifrance - Banque des Territoires	1 Md€	268,6 M€ (557 opérations)	110 (30,4M€)
Prêt Atout au 30/09/20	Bpifrance		101,5 M€ (78 opérations)	NC
Prêt Rebond au 30/09/20	Bpifrance - Régions		56,95 M€ (708 opérations)	NC
Investissement en quasi fonds propres (FAST)	Bpifrance	80 M€	Lancement en octobre	
Investissement en fonds propres (FIT2 et ETI2020) au 30/09/20	Bpifrance	390 M€	29,7M€ (15 opérations)	29
Fonds tourisme Social Investissement	CDC	225 M€	A venir	A venir

3. Ingénierie et conseil

Mesures	Opérateur	Enveloppe totale (€)	Montant versé (€)	Etudes réalisées (nb)
Accompagnement et conseil au 30/09/20	Bpifrance	4,25 M€	A venir	7
Ingénierie dans les territoires (France Tourisme Ingénierie)	Bpifrance - Banque des Territoires	29,5M€	4,25 M€	A venir

4. Campagne #cetejevisitefrance

Mesure	Opérateur	Récurrance # réseaux sociaux	Nb vidéos visionnées	Montant investi	Partenaires
Campagne #cetejevisitefrance	Atout France	116 000 (du 14/05 au 15/09/2020)	22 millions	1,058 M€	65

3. Extension et/ou adaptation des dispositifs de soutien au secteur

Afin d'accompagner le secteur du tourisme dans la durée, le Gouvernement a adapté, prolongé dans le temps, et étendu ses dispositifs de soutien.

L'accès au plan tourisme, ouvert aux entreprises et associations HCR-Tourisme, événementiel, sport et culture est élargi à de nouveaux bénéficiaires qui ont une activité fortement liée au tourisme ou à l'événementiel. Ces entreprises peuvent notamment bénéficier du fonds de solidarité, de la prise en charge à 100% de l'activité partielle jusqu'à la fin de l'année, et des exonérations de charges sur la période de février à mai 2020. **Les listes S1 et S1 bis mises à jour sont disponibles en annexe.**

Volet emploi

Mesure : Maintien du dispositif d'activité partielle pour les entreprises du secteur du tourisme partout en France

Pour les entreprises bénéficiaires du plan tourisme (listes S1 et S1bis), l'indemnité au titre de l'activité partielle sera prise en charge à 100% par l'Etat et l'Unédic, jusqu'à fin décembre, soit 100% du salaire net pour les salariés au SMIC et 84% environ du net dans la limite de 4,5 SMIC.

Soutien à la trésorerie des entreprises

Mesure : Le renforcement du volet 1 du fonds de solidarité

- Non-prorogation au-delà du 15 octobre du volet 2 du fonds de solidarité ;
- En contrepartie une hausse du plafond du volet 1 de 1 500 à 10 000 € dans les conditions suivantes :
 - Pour les entreprises des listes S1 et S1 bis : hausse du plafond de nombre d'employés de 20 à 50, suppression du plafond de chiffre d'affaires et :
 - Pour les entreprises qui justifient d'une perte supérieure à 50% de chiffre d'affaires, elles auront toujours accès au volet 1 du fonds de solidarité, dans sa forme actuelle, jusqu'à 1 500 euros par mois ;
 - Pour les entreprises qui justifient d'une perte de chiffre d'affaires supérieure à 70% contre 80% auparavant, l'aide pourra s'élever jusqu'à 10 000 euros dans la limite de 60% du chiffre d'affaires.
 - Pour les entreprises fermées administrativement : versement d'une aide mensuelle au *pro rata temporis* de la durée de fermeture égale à 100% du chiffre d'affaires mensuel de l'année N-1 dans la limite de 10 000 € par mois.

Mesure : PGE saison

Le Prêt garanti par l'Etat (PGE) "saison" est disponible auprès des réseaux bancaires depuis le 5 août 2020. Pour être éligible au PGE saison, l'emprunteur doit être enregistré sous un code de la NAF (nomenclature d'activité française) appartenant à l'un des divisions, classes ou groupes dont la liste est donnée en annexe à l'arrêté modifié du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement. Une extension du périmètre du PGE saison est actuellement à l'étude pour comprendre davantage d'entreprises des secteurs touchés par la saisonnalité (par exemple dans le secteur du thermalisme).

Mesure : Exonération de charges

Les TPE-PME fermées administrativement et les entreprises faisant l'objet de restriction horaire qui ont une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50% pourront bénéficier d'une exonération des cotisations sociales pendant la période de fermeture ou de restriction.

En attendant que la mesure législative soit prise, les entreprises pourront faire la demande d'un report, pendant la période concernée.

Pour les TPE-PME qui ne font pas directement l'objet d'une restriction d'ouverture, mais qui ont perdu 50% de chiffre d'affaires, il sera possible de solliciter, au cas par cas, une remise de cotisations dues pendant la période de fermeture.

Mesure : Lancement d'une mission sur l'avenir de la filière du thermalisme

Le thermalisme, comme l'ensemble de la filière tourisme, est durement affecté par la crise de la Covid-19. Depuis mars 2020, les 110 stations thermales de notre pays ont enregistré une perte d'activité de l'ordre de 40%, avec toutefois des différences importantes selon les établissements. Dans ce contexte, le Premier Ministre va confier à M. Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, une mission destinée à identifier les mesures immédiates de soutien et de sauvegarde à apporter au secteur et aux conditions de sa relance.

4. Préparation de la saison d'hiver

Préparer sereinement les prochaines vacances (Toussaint, saison d'hiver)

Mesure : Lancement de la campagne Atout France « Je redécouvre la France »

Dès le mois d'octobre, Atout France invitera les Français, avec une campagne #JeRedécouvrelaFrance à parcourir la France, grâce à une nouvelle campagne numérique, des influenceurs et ambassadeurs de destinations. L'ensemble des acteurs du tourisme sont invités à relayer largement ce nouvel hashtag.

Atout France accompagnera territoires et partenaires privés dans des campagnes de conversion afin de déclencher des séjours, si les conditions sont réunies (Paris, villes, montagne, outre-mer), le tout pour un montant de 1,5 M€, dont 300k€ pour le tourisme d'affaires.

Pour les destinations d'outre-mer, Atout France mènera avec elles des campagnes tactiques, en lien avec les compagnies aériennes vers le marché domestique et la Belgique.

Enfin, afin de soutenir la fréquentation pour la saison de ski, de nombreuses actions sont prévues : actions vers la distribution sur les marchés européens de proximité, campagne de communication sur le marché domestique et les marchés européens de proximité.

Mesure : Annulation gratuite des réservations touristiques pour les prochaines vacances

Engagement des fédérations professionnelles à reproduire les mécanismes d'annulation gratuite des réservations déjà effectuées, comme pratiqué pendant l'été.

Mesure : Lancement d'un deuxième volet de la plateforme pour l'emploi <https://monemploi tourisme.fr/>

Afin d'accompagner la reprise de l'emploi dans le secteur touristique lors de la saison d'été 2020, la plateforme des métiers et d'orientation pour le tourisme, annoncée lors du 4^e Conseil interministériel du tourisme en mai 2019 et portée par l'Institut français du tourisme (IFT), a été mise en place le 22 juin 2020. Cette plateforme permet de trouver un emploi dans le secteur du tourisme et d'avoir accès à des informations et actualités sur le secteur pour plus de 42 000 annonces en ligne.

Une nouvelle version de la plateforme est lancée en octobre 2020, pour la saison d'hiver, avec de nouvelles fonctionnalités. Elle est ciblée sur l'emploi de saisonniers pour la saison d'hiver.

Mesure : Poursuivre le programme des « colos apprenantes »

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports poursuivra le déploiement du programme « colos apprenantes » pour les prochaines vacances de la Toussaint en mobilisant 7,3 M€ permettant à plus de 15 000 jeunes d'avoir l'opportunité de partir en vacances, découvrir de nouveaux lieux, de rencontrer d'autres jeunes tout en participant à des activités éducatives, culturelles, sportives. Il s'inscrit dans la continuité des programmes menés cet été qui ont notamment permis à 125 000 jeunes de partir en colonie de vacances.

Poursuivre la concertation

Le Comité de filière tourisme (CFT), présidé par Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, rassemble les fédérations professionnelles et associations représentatives du secteur. Il permet de relayer les informations sur l'impact du secteur, les mesures de soutien spécifiques prises par le gouvernement et de faire remonter aux différents ministères les recommandations et retours d'expérience des professionnelles. Le CFT, qui se réunit à intervalles réguliers, s'appuie également sur l'expertise de personnalités qualifiées.

Cette **co-construction** avec les professionnels du secteur touristique nourrit **les travaux des commissions et les réunions du CFT** pour gérer l'urgence et préparer la relance. L'association des territoires dans ces concertations a eu lieu tout au long de la préparation du déconfinement par des réunions régionales en visioconférence. Elle sera renforcée avec l'organisation de Comités de filière dans les régions. La première déclinaison régionale de ce CFT se tiendra à Montpellier le 19 octobre 2020 pour la région Occitanie.

Le contrat de filière, que prépare le CFT, a pour ambition de constituer un **contrat de relance et de transformation du tourisme**, afin d'assurer une réponse de plus long terme aux nouveaux défis de compétitivité, d'emploi, de formation, de numérisation et de transition durable du secteur.

ANNEXE : LES ENTREPRISES DU PLAN TOURISME

Liste S1

Téléphériques et remontées mécaniques
Hôtels et hébergement similaire
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
Restauration traditionnelle
Cafétérias et autres libres-services
Restauration de type rapide
Services de restauration collective sous contrat, de cantines et restaurants d'entreprise
Services des traiteurs
Débits de boissons
Projection de films cinématographiques et autres industries techniques du cinéma et de l'image animée
Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
Distribution de films cinématographiques
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
Activités des agences de voyage
Activités des voyagistes
Autres services de réservation et activités connexes
Organisation de foires, événements publics ou privés, salons ou séminaires professionnels, congrès
Agences de mannequins
Entreprises de détaxe et bureaux de change (changeurs manuels)
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
Arts du spectacle vivant
Activités de soutien au spectacle vivant
Création artistique relevant des arts plastiques
Galeries d'art
Artistes auteurs
Gestion de salles de spectacles et production de spectacles
Gestion des musées
Guides conférenciers
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
Gestion d'installations sportives
Activités de clubs de sports
Activité des centres de culture physique
Autres activités liées au sport
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
Autres activités récréatives et de loisirs
Exploitations de casinos
Entretien corporel
Trains et chemins de fer touristiques
Transport transmanche
Transport aérien de passagers
Transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs, location de bateaux de plaisance
Cars et bus touristiques
Transport maritime et côtier de passagers
Production de films et de programmes pour la télévision

Production de films institutionnels et publicitaires
Production de films pour le cinéma
Activités photographiques
Enseignement culturel

Nouveaux secteurs ajoutés à la liste S1

Autocars
Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers (transfert de S1 bis à S1)
Traducteurs-interprètes (transfert de S1 bis à S1)
Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
Fabrication/distribution de matériels scéniques, audiovisuels et événementiels
Prestation/location de chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, photographie, lumière et pyrotechnie (transfert de S1 bis à S1)

Liste S1bis des secteurs dépendants des activités listées en S1

Culture de plantes à boissons
Culture de la vigne
Pêche en mer
Pêche en eau douce
Aquaculture en mer
Aquaculture en eau douce
Production de boissons alcooliques distillées
Fabrication de vins effervescents
Vinification
Fabrication de cidre et de vins de fruits
Production d'autres boissons fermentées non distillées
Fabrication de bière
Production de fromages sous appellation d'origine protégée ou indication géographique protégée
Fabrication de malt
Centrales d'achat alimentaires
Autres intermédiaires du commerce en denrées et boissons
Commerce de gros de fruits et légumes
Herboristerie/ horticulture/ commerce de gros de fleurs et plans
Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles
Commerce de gros de boissons
Mareyage et commerce de gros de poissons, coquillages, crustacés
Commerce de gros alimentaire spécialisé divers
Commerce de gros de produits surgelés
Commerce de gros alimentaire
Commerce de gros non spécialisé
Commerce de gros de textiles
Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
Commerce de gros d'habillement et de chaussures
Commerce de gros d'autres biens domestiques
Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien
Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services
Blanchisserie-teinturerie de gros
Stations-service
Enregistrement sonore et édition musicale
Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
Distribution de films cinématographiques
Editeurs de livres
Prestation/ location de chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, lumière et pyrotechnie
Services auxiliaires des transports aériens
Services auxiliaires de transport par eau
Transports de voyageurs par taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur
Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers

Boutique des galeries marchandes et des aéroports
Traducteurs-interprètes
Magasins de souvenirs et de piété
Autres métiers d'art
Paris sportifs
Activités liées à la production de matrices sonores originales, sur bandes, cassettes, CD, la mise à disposition des enregistrements, leur promotion et leur distribution

Nouveaux secteurs ajoutés à la liste S1 bis

Commerces non alimentaires des zones touristiques internationales
Entreprises du tourisme de savoir-faire
Métiers graphiques, métiers d'édition spécifique de communication et de conception de stand et d'espaces éphémères de l'événementiel
Blanchisserie, teinturerie de détail
Bouquinistes des quais de Paris
Artisans des foires et salons
Fleuristes
Attachés de presse et agences de communication cinéma et vendeurs et distributeurs internationaux
Activités spécialisées de design
Conseil en relations publiques et communication
Nettoyage courant des bâtiments
Autre création artistique
Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
Activités des agences de publicité
Activités de sécurité privée
Entreprises qui délivrent des visas
Courtier en assurance voyage
Domaines de réception
Reproduction d'enregistrements
Travaux d'installation électrique
Aménagement lieux de vente (sous activité « montage de stands »)
Fabrication d'appareil d'éclairage électrique
Activité immobilière spécifique à l'événementiel
Transport spécialisé pour des opérations événementielles
Sociétés du numérique spécialisées pour les activités événementielles
Fabrication de vêtements de travail
Fabricants des arts de la table et des articles de cuisine
Activités des agences de placement de main-d'œuvre
Régie publicitaire de médias
Bouchers traiteurs / charcutiers – traiteurs / pâtisseries traiteurs.
Prestation de services spécialisés dans l'aménagement et l'agencement des stands et lieux dans le spectacle et l'événementiel
Fabricants foie gras